Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI ACTIONS FRANCE

Code ISIN : FR0000437774 Part C / Code ISIN : FR0000437782 Part D

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM, un fonds ISR, consiste à sur-performer l'indice CAC All Tradable DNR (dividendes nets réinvestis) sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, grâce à une sélection de titres, essentiellement parmi les actions françaises et de la zone euro de moyennes et grandes capitalisations, qui présentent le meilleur potentiel d'appréciation. Les sociétés françaises et de la zone euro sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). L'indice CAC All Tradable DNR, calculé dividendes nets réinvestis, est représentatif des valeurs de place boursière de Paris, regroupant les valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur une gestion active de conviction selon une approche '' Quality GARP '' et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés françaises et de la zone euro considérées par la société de gestion comme occupant une position de leader global ou régional et en fonction de leurs qualités fondamentales en prenant en compte les perspectives de croissance et le niveau de valorisation. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur évaluation ESG tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode '' best in universe '' (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). La sélection ESG reposant sur des critères non financiers, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants. Ces critères non financiers étant issus pour partie d'une appréciation qualitative des analystes et pour partie des données extra-financières publiées par les émetteurs, lesquelles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il y a un risque qu'un titre ou émetteur soit incorrectement noté et soit inclus ou exclu pour ces raisons du portefeuille. La démarche est complétée par la validation de l'exposition aux différents marchés et de l'allocation sectorielle dans une démarche de gestion du risque.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro.
- L'OPCVM investit au minimum 75% de l'actif net en actions françaises et valeurs assimilées. L'exposition aux actions de la zone euro (hors France) est limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% en moyenne capitalisation et jusqu'à 15% maximum de l'actif net en petites capitalisations.
- Le portefeuille de l'OPCVM est exposé, notamment par le biais d'actions et d'instruments dérivés, aux actions françaises et de la zone euro entre 60% et 110% de son actif net.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 9h00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,30%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	2,34%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES

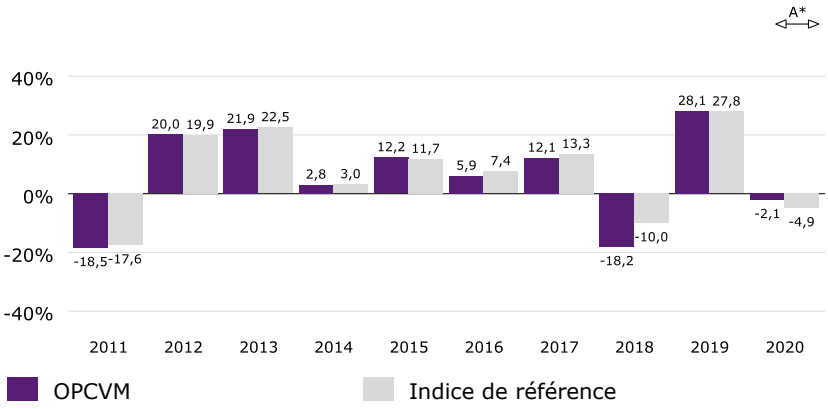

A*: Evolution importante agréée le 15/05/2020 : la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsables.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 1983.
- **Année de création des parts C et D :** 1983.
- **Devise :** Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.